

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 23 OCTOBRE 2018

Secrétariat : J. SABATINO.
Présents : CHARLES J - VELOSO J.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au vendredi 17H**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger leurs rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leurs rapports **SIMULTANEMENT** aux deux adresses ci-dessous.

discipline@isere.fff.fr / arbitres@isere.fff.fr

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

COURRIERS CLUBS :

AS CESSIEU : demande d'arbitre, transmis au responsable des désignations pour vous donner satisfactions dans la mesure de ses disponibilités.

CVL 38 FOOTBALL CLUB : demande de procédure si l'arbitre désigné se met en grève, si c'est le cas la procédure est la même que si l'arbitre est absent.

LCA FOOT 38 : Courrier pour des absences d'arbitres sur plusieurs matchs, transmis pour enquête et suite à donner.

Mis à disposition de votre salle des fêtes de COLOMBE avec la transmission de la date pour une formation d'arbitres auxiliaires, merci de votre participation et votre aide pour cette formation, transmis au responsable pour suite à donner et nous reprendrons contact avec vous au plus tôt.

TURCS GRENOBLE : Courrier de rapport de match, transmis pour suite à donner

COURRIERS ARBITRES :

VELOSO José : Contrôle des arbitres qui font des erreurs sur la FMI par la commission concernée et transmis à José pour voir avec les arbitres concernés pour corriger les erreurs pour éviter qu'elles ne se reproduisent .

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.